

Motion 2877

Redynamiser la politique des quatre piliers

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que plusieurs associations ont tiré la sonnette d’alarme sur l’augmentation de la consommation du crack dans le canton ;
- que des appels pour adapter le dispositif aux nouvelles drogues ont été émis, notamment en matière de prévention ;
- que les structures d’accompagnement sont débordées par l’usage et la consommation de plus en plus prépondérante du crack ;
- que la consommation de drogue peut être corrélée à la situation socio-économique des personnes ;
- que la politique du « tout répressif » a démontré ses limites ;
- que la mise en place, dans les années 90, du modèle dit des quatre piliers (prévention, traitement, réduction des risques et répression) a permis d’obtenir des résultats concrets et durables,

invite le Conseil d’Etat

- à identifier extensivement les nouvelles drogues, les profils susceptibles de tomber dans l’addiction, ainsi que ceux des consommateurs et des consommatrices afin d’amener des réponses individualisées, notamment en tenant compte de leur situation socio-économique ;
- à établir un rapport sur l’ensemble des actions menées par le Conseil d’Etat dans la lutte contre les addictions ;
- à estimer, dans ledit rapport :
 - le taux de succès des actions par rapport aux objectifs du Conseil d’Etat ;
 - le manque des budgets alloués pour chaque action, comparé à un budget prévoyant une prise en charge idéale ;
- à redynamiser la politique des quatre piliers au niveau cantonal, en l’adaptant aux nouvelles consommations et réalités du terrain et en lui adjoignant un cinquième volet social afin de couvrir les besoins essentiels des personnes consommatrices démunies et désinsérées pour favoriser ainsi les conditions d’une éventuelle adhésion à un suivi thérapeutique ;

- à adapter les moyens en fonction des besoins pour la prévention, le traitement et la réduction des risques ;
- à envisager l'ouverture de nouveaux locaux de consommation et d'information à Genève et la pérennisation de celui déjà existant ;
- à intégrer dans les réflexions susmentionnées tous les professionnels de terrain œuvrant dans le domaine des addictions.